

Direction des finances et de la fiscalité

PRESENTATION

Une Agglomération de 120 000 habitants, au dynamisme reconnu par plusieurs classements nationaux, porte l'ambition d'un modèle innovant de Métropole attractive, solidaire et responsable.

Son cadre de vie reconnu, son dynamisme économique fort de son histoire mutualiste, sa situation géographique privilégiée à moins de 2h de Paris, Bordeaux et Nantes (A10/A83 LGV) et 1h du littoral atlantique en font un territoire d'installation durable.

Sous l'autorité du chef de service « Fiscalité et gestion prospective » et en lien direct avec lui, vous collaborez pour atteindre l'objectif d'une stratégie financière efficace.

Vous souhaitez intégrer une direction dynamique, où travailler, partager et échanger en équipe sont des valeurs qui comptent.

MISSIONS

La Direction des finances et fiscalité vous propose un poste de coordonnatrice-coordonnateur comptable et fiscale orienté sur les missions suivantes :

Assurer la gestion fiscale de la TVA et du FCTVA en lien avec les Services de l'Etat

Contribuer à l'expertise financière de la collectivité

Concourir à la gestion de dossiers dans les relations financières avec les communes (AC, CLECT et autres)

Activités :

- Assurer le traitement des déclarations fiscales (TVA, IS, CFE,•) en lien avec la DGFIP : déclarations fiscales, opérations comptables correspondantes, suivi et mise à jour des tableaux de bord.

- Veille permanente et élaboration de toute note, analyse et rapport sur la TVA et le FCTVA (évolutions réglementaires, étude sur l'assujettissement de certaines activités•).

- Préparer et analyser les dossiers des relations financières avec les communes pour la CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) : évaluation financière des transferts de compétences ou des transferts d'équipements en lien avec les communes, préparation du rapport de la CLECT et des délibérations.

- Veille permanente et élaboration de toute note, analyse et rapport sur l'attribution de compensation : élaboration du rapport quinquennal, veille juridique.

- Suivre et mettre à jour les tableaux de bord sur l'attribution de compensation et procéder aux opérations comptables en lien avec les communes.

- Contribuer à l'évaluation financière des compétences de la CAN (calculs de coûts budgétaires et analytiques, suivi des grands postes de dépenses).

PROFIL

- Diplômé(e) idéalement en comptabilité, finances publiques ou en gestion et administration des collectivités locales ou bénéficiant d'une expérience dans le secteur public local, vous disposez d'une expertise dans le domaine des finances publiques territoriales.

- Maîtrise des règles et procédures comptables des collectivités territoriales ou du secteur privé

- Rigueur, discrétion, esprit d'analyse et de synthèse, capacité d'écoute, sens et goût du travail en équipe et transversalité avec les services opérationnels en interne et les partenaires en externe

- Maîtrise des outils informatiques (Business Object, Powerpoint, Word,•) et plus particulièrement d'Excel

- Le petit plus : connaissance des règles de TVA liées aux collectivités locales et/ou du logiciel SEDIT finances

CONDITIONS STATUTAIRES

Peuvent candidater :

- Les agents titulaires relevant du cadre d'emploi de Rédacteur
- Les lauréats de ces concours
- Les agents non fonctionnaires sous réserve de justifier des compétences et expériences requises

Vous occuperez un poste à temps plein (40h), des horaires variables, tout en bénéficiant de 25 jours de congés et 28 RTT.

Rémunération statutaire + Régime indemnitaire

Possibilité de télétravail de 2 jours maximum par semaine.

Nous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises ; définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle (art 38 de ladite loi).

REMUNERATION

Rémunération statutaire • Régime indemnitaire • Primes de vacances • Prestations sociales (Contrat groupe : prévoyance maintien de salaire et complémentaire santé, comité des oeuvres sociales et culturelles).

RENSEIGNEMENTS

Après du chef de service Fiscalité/Gestion prospective : Mr François GRELAUD

Mail : françois.grelaud@agglo-niort.fr

Tél 05.17.38.80.34

Adresser votre lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, de la copie de vos diplômes et du dernier arrêté de situation administrative pour les titulaires (à fournir obligatoirement avec le dossier), avant le **19/12/2022** en mentionnant la référence **2022 B19** sous couvert de votre responsable hiérarchique direct pour les agents de la CAN, à

Monsieur le Président

Par mail, à candidature.rh@agglo-niort.fr

ou

Par courrier, à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Service des Ressources Humaines

140 rue des Equarts

CS 28770 - 79027 NIORT

A Niort, le 23/09/2022.

Pour Monsieur le Président,
Jérôme Baloge,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

M. Maël SIMON